



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR UNE RÉFORME EN COHÉRENCE AVEC LES RÉALITÉS TERRITORIALES DES SSIAD

L'Unassi, forte de ses 520 Ssiad adhérents, alerte les pouvoirs publics sur les risques inhérents à une mise en œuvre précipitée de la réforme des Services Autonomie à Domicile.

L'Unassi et ses adhérents s'inscrivent pleinement depuis des années, dans les orientations des politiques publiques de maintien à domicile. Dans ce cadre, la réforme des Services Autonomie à Domicile doit améliorer la qualité d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile par une coordination améliorée des prestations d'aide et de soins.

Si nous ne contestons pas le bien-fondé de cette orientation, nous alertons les pouvoirs publics sur les conditions de sa mise en œuvre, notamment concernant les modalités juridiques de rapprochement imposées par le décret publié le 16 juillet 2023.

Celles-ci s'avèrent souvent trop contraignantes pour s'adapter à la singularité de chaque territoire et des structures qui y interviennent depuis de nombreuses années. Nombreux Ssiad adhérents à l'Unassi se trouvent aujourd'hui en grande difficulté, alors qu'ils remplissent une mission d'intérêt général répondant à l'aspiration d'une grande partie de la population âgée de rester vivre à domicile dans des conditions dignes.

La recomposition de l'offre d'accompagnement à domicile ne peut se faire à « marche forcée ». Les gestionnaires et les équipes de Ssiad attendent un message rassurant sur les conditions de mise en œuvre de la réforme qui apparaît confuse et peu anticipée.

D'autres modalités juridiques garantissant un fonctionnement intégré des prestations d'aide et de soins, sont possibles (convention renforcée.....) pour permettre une adaptation à la diversité des réalités territoriales et aux besoins de la population.

Enfin, l'Unassi sera vigilante aux modalités de financement de la réforme et tout particulièrement à l'éventuel reste à charge pour les usagers des futurs services autonomie.